

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~permis d'urbanisation~~
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont Monsieur et Madame FRIX - ROBETTE
demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent~~ à (1) : 6960 MANHAY, rue de la Gare, Dochamps n° 5

Le terrain concerné est situé à MANHAY-VAUX-CHAVANNE, rue du Pré Pierre et cadastré Section A n° 1983 G

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale (10,50 M / 07,70 M)
et présente les caractéristiques suivantes (2) :
avec demande d'écart aux prescriptions du permis d'urbanisation délivré en date du 31 juillet 2007 à la S.A.
« Terrains de Loisirs :

- Baie arrière horizontale ;
- Couverture de la toiture en tuiles plates de ton anthracite ;
- WC du rez-de-chaussée non éclairé et non aéré directement ;
- Buse de cheminée en inox.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante :
Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18
– Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie
de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 avril 2019 au 29 avril 2019 au Collège
communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960
MANHAY.
- (5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 10 avril 2019.

La Directrice générale,



S. MOHY



Pr le Bourgmestre empêché,
Le Premier Echevin délégué,



G. HUET

- (1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).
- (2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou
guide ou à une carte d'affectation des sols.
- (3) Heures d'ouverture des bureaux.
- (4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.
- (5) Non obligatoire